

Assemblée Générale du SNCAO-GA

du jeudi 20 avril 2023

Rapport moral pour l'exercice 2022

- - - - -

Mesdames, Messieurs,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je souhaite tout d'abord vous remercier très particulièrement pour votre participation à l'Assemblée Générale de ce soir. Ce rendez-vous annuel est toujours un moment fort de la vie syndicale et permet de vous présenter, de manière synthétique, les démarches et les actions menées par votre Syndicat au cours de l'exercice écoulé.

Durement éprouvé en 2020, à l'image de l'ensemble de ses adhérents et des entreprises du marché de l'art, le Syndicat n'a eu de cesse, depuis, de mettre en œuvre tous les moyens appropriés pour redresser la situation à travers un plan d'économies et de rationalisation. Ces efforts collectifs, dirigés par le Conseil d'Administration, ont porté leurs fruits et nous ont permis tout à l'heure lors de la lecture du rapport financier de vous présenter un excédent malgré le remboursement du Prêt Garanti par l'Etat qui a débuté en juin 2022.

La restauration de la situation économique du Syndicat, qui va continuer de se poursuivre, a été doublée par une dynamique extrêmement forte qui s'est matérialisée tout au long de l'année, notamment lors de l'attribution au SNCAO-GA de deux délégations de service public, à l'issue de procédures de mises en concurrence et d'appels d'offres :

En juillet, la Ville de Perpignan a confié au Syndicat l'organisation et la gestion à Perpignan :

- du marché aux Livres anciens qui se tient les 1^{er} et 3^e mercredis du mois ;
- du marché aux Antiquaires et Brocanteurs qui se tient tous les samedis ainsi que des manifestations exceptionnelles à l'image du Noël des Antiquaires qui s'est déroulé sur les Allées Maillol pendant près de 40 jours.

Aux termes de cette délégation, dont la régie est assurée par M. Bernard Rouflay, le SNCAO-GA exploite les aménagements et gère les missions qui lui sont confiées dans le respect des principes fondamentaux qui régissent le contrat et sont à la base de l'accord des parties :

- La continuité, la régularité et la qualité du service public,

- L'égalité des usagers devant le service public,
- Le respect des caractères de l'occupation du domaine public,
- L'équilibre financier de l'exploitation.

En décembre, c'est la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue qui a concédé au SNCAO-GA l'organisation et la gestion de ses deux Foires internationales se déroulant à Pâques et au 15 août.

La candidature et la proposition du Syndicat de revenir aux fondamentaux de l'Antiquité-Brocante en termes de marchandises ont été retenues par la Ville qui a pris en compte l'expérience du Syndicat en matière d'organisation ainsi que la déontologie prônée suivant laquelle l'objet doit être vendu pour ce qu'il est. Tout au long de la préparation de cette candidature, toutes les énergies ont été mobilisées aussi bien au siège à Paris qu'au niveau local avec nos représentants, M. Jean Jéri, Président départemental du Vaucluse, et M. Emmanuel Savary nommé Commissaire de Foire. Dès l'attribution du marché au Syndicat, un plan de communication a été établi afin d'assurer une promotion optimale de l'évènement, en lien avec les médias régionaux et nationaux spécialisés. Un parcours avec une signalétique particulière sera également prévu pour mettre à l'honneur les Villages d'Antiquaires présents à L'Isle-sur-la-Sorgue.

L'attribution de ces délégations de service public témoigne de la reconnaissance par les collectivités du travail et de l'image du SNCAO-GA, présent et actif sur l'ensemble du territoire national.

En termes d'évènements, les deux éditions traditionnelles de la Foire de Chatou se sont déroulées suivant le calendrier habituel, au printemps et à l'automne 2022 :

- Avec 330 exposants et 24.500 visiteurs, la **102^e édition** a prouvé l'intérêt toujours renouvelé du grand public et des professionnels pour cette manifestation incontournable, même si une présence restreinte des acheteurs étrangers a été observée compte tenu du contexte international dramatique avec la guerre en Ukraine. Lors de cette édition, la présentation du pass vaccinal contre la Covid-19 était toujours d'actualité le premier week-end mais a été levée à compter du 14 mars conformément aux directives gouvernementales. Nos partenariats habituels, notamment celui avec le Grand Marché d'Art Contemporain organisé par ART HOME EXPO, se sont poursuivis tandis que de nouveaux partenariats ont été mis en place :
 - Avec le magazine « Connaissance des Arts » qui a adressé à ses 15.000 abonnés Paris Ile-de-France une invitation pour venir à deux (une entrée gratuite et une entrée payante) jointe à son numéro de mars ;
 - Avec l'association HANDI-CAP-PREVENTION, présidée par Mme Ségolène Rottembourg, qui a pour objectif de collecter des bouchons afin de les recycler et financer ainsi du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Lors de la soirée avec les exposants, la Médaille d'Honneur du SNCAO-GA a été remise à plusieurs consoeurs et confrères qui participent à la Foire de Chatou depuis de très nombreuses années, en témoignage de l'estime et de la reconnaissance du Syndicat.

- L'inauguration de la **Foire de Septembre** s'est déroulée exceptionnellement le vendredi soir et non le samedi matin et a permis de célébrer l'anniversaire de la 100^e édition dont les animations avaient été annulées en mars 2020 du fait de la Covid-19. Dans le complexe sportif mis à disposition par la Mairie, un film réalisé spécialement pour l'occasion a été projeté, retraçant l'historique de la Foire de Chatou et son lien très fort avec la Ville depuis son implantation en 1970 sur l'Île des Impressionnistes. Nous remercions très sincèrement M. Eric Dumoulin ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale pour leur soutien permanent à la Foire de Chatou.
M. Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines, a confirmé le rayonnement de la Foire et le soutien du Département, partenaire depuis 2020.
Lors de cette édition, les tarifs de location des stands avaient été maintenus exactement à l'identique de l'édition du printemps et l'implantation générale des stands conservée, à l'exception d'une allée couverte devenue en extérieur. Pour cette nouvelle édition, la communication digitale a été développée tout en maintenant les supports plus classiques liés à la presse nationale et régionale. Une chaîne YouTube a été créée et des interviews réalisées avec des exposants pour être ensuite largement diffusées sur les réseaux sociaux. Un stand a été spécialement aménagé pour servir de plateau de tournage et accueillir les exposants, les experts, les visiteurs, au « Journal de la Foire ».

Les réflexions se sont poursuivies concernant la mise en place d'une nouvelle manifestation syndicale dans Paris intra-muros afin de répondre aux attentes tant des professionnels que de la clientèle. Plusieurs sites ont été prospectés afin de trouver le projet qui permettra de proposer à nos adhérents les meilleures conditions possibles pour exposer. Le Président Rémi Machard et la Vice-Présidente Lydia Quint ont été reçus le 20 juillet par des représentants de la Ville de Paris pour évoquer les différentes possibilités d'occupation du domaine public parisien sachant que le Salon des Antiquaires du Parc Monceau n'a pas été autorisé cette année du fait de contraintes techniques liées à la présence d'une piste cyclable dont la déviation semblait poser problème.

A travers l'organisation de ces différents événements, Foires et Salons, le Syndicat participe à promouvoir le métier auprès du grand public et à faciliter l'exercice de l'activité commerciale de ses adhérents compte tenu des tarifs proposés qui sont sans commune mesure avec ceux pratiqués par les autres organisateurs privés. Cependant, son action ne se limite pas à l'organisation de ces manifestations et ses interventions auprès des pouvoirs publics ont été nombreuses au cours de l'année 2022, notamment pour valoriser le rôle des Antiquaires et Brocanteurs en tant qu'acteurs du Patrimoine. Sans vouloir mettre fin à la tutelle de Bercy, il est important en effet d'être suffisamment connus et référencés auprès du Ministère de la Culture. Par leur activité, les Antiquaires et Brocanteurs participent à la transmission des connaissances, à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel mobilier : ils ne sont pas des commerçants comme les autres ! Ils valorisent au quotidien des objets porteurs d'Histoire, témoins de nos civilisations :

- à travers la rédaction d'ouvrages spécialisés ou l'organisation d'expositions en lien avec des musées ou des instances culturelles ;

- à travers la découverte d'objets de charme, de caractère, insolites ou historiques à l'image d'une commode du XVIII^e siècle provenant du château de Fontainebleau, identifiée sur la Foire de Chatou de Septembre et qui a retrouvé le chemin de sa maison ;
- à travers l'organisation de Salons, en partenariat avec des collectivités territoriales, dans des lieux patrimoniaux qu'ils animent et font vivre, comme les manifestations organisées en Haute-Saône par l'association AROM 70 dans une formule « gagnant-gagnant ».

Ces spécificités doivent être reconnues et soutenues à leur juste valeur. C'est le sens d'un courrier qui a été adressé le 12 juillet à Mme Rima Abdul-Malak, Ministre de la Culture, et le message qui a été porté par le Président Rémi Machard et Geoffroy Riondet lors d'un rendez-vous le 16 septembre avec M. Sylvain Amic, conseiller en charge des musées, des métiers d'art, du design et de la mode au sein du cabinet de Mme Abdul-Malak.

Les démarches se poursuivent pour continuer à sensibiliser les pouvoirs publics à ce rôle patrimonial essentiel des acteurs du marché de l'art.

La valorisation de l'image de la profession est au cœur de nos préoccupations et le Label « Antiquité-Qualité » attribué par le Syndicat aux manifestations, Foires et Salons, respectant un certain nombre de critères, participe à cette valorisation. Nous sommes heureux de constater qu'après les années douloureuses liées à la pandémie et à l'annulation des événements, de nombreux organisateurs ont fait le choix de se porter candidats au Label qui a été attribué, notamment, au Salon Antiquités Brocante Design de Quimper (29), au Village des Antiquaires de Barfleur (50), au Salon des Antiquaires de Besançon (25), au Noël de la Brocante à Strasbourg (67) et au Salon Arts & Antiquaires de Colmar (68).

C'est grâce aux énergies locales que l'action syndicale peut être mise en œuvre et je tiens à remercier l'ensemble de nos représentants, Présidents départementaux et Membres correspondants, pour l'information et l'aide précieuse qu'ils apportent à nos confrères dans les régions. L'organisation d'un Congrès le 26 octobre au siège du Syndicat a permis de faire un point complet sur les grands dossiers en cours, de partager les expériences des uns et des autres, et de réfléchir aux évolutions indispensables pour l'avenir de la profession.

Nos excellentes relations se poursuivent avec l'Association des Brocanteurs et Fripiers Non Sédentaires de Strasbourg dirigée par notre Président départemental du Bas-Rhin Gilbert Hangen, tandis qu'un partenariat avait été conclu en fin d'année 2021 avec l'Association des Revendeurs d'Objets Mobiliers de la Haute-Saône dirigée par Eric Lecœur, également Président départemental.

Je n'oublie pas notre partenaire depuis de nombreuses années, le Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels présidé par Mme Josiane Poindessault-Védrines, qui a été contraint de faire face à l'annulation de son 72^e Salon pour des raisons techniques totalement indépendantes de sa volonté.

Le Syndicat, au cours de cette année 2022, a poursuivi ses missions de représentation et de défense des intérêts des professionnels auprès des pouvoirs publics au sujet du commerce de l'ivoire, dont les contraintes sont de plus en plus fortes, mais également en matière de lutte contre le blanchiment d'argent : il a en effet été contacté par des représentants des Douanes suite à l'évaluation de la France par le GAFI en 2022. Une des recommandations principales adressées à la France porte sur le renforcement conjoint du niveau de conformité aux obligations

en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) des professions non-financières ainsi que de la qualité de la supervision de ces acteurs. Cette recommandation s'accompagne, pour la douane, d'une extension de son périmètre de compétence puisque, outre les marchands d'art et d'antiquités, elle est désormais chargée d'assurer la supervision de l'ensemble des maisons de ventes volontaires ainsi que des négociants de pierres précieuses et de métaux précieux. L'administration des douanes a donc engagé une réorganisation de son activité de supervision LCB-FT et un renforcement des moyens humains et matériels qui y sont alloués.

Une information a été communiquée par le COLB (conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) au sujet des sanctions économiques adoptées par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie. Le COLB invite les professionnels du marché de l'art à être particulièrement vigilants quant à l'actualisation de la liste des personnes qui font l'objet d'un gel des avoirs.

Le Syndicat a participé également à une Journée d'étude sur la recherche de provenance dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, qui s'est déroulée au siège de l'UNESCO à Paris.

Au mois d'avril s'est tenue notre Assemblée Générale annuelle qui se déroula comme les années précédentes dans les locaux de l'IESA (Institut d'Etudes Supérieures des Arts), notre partenaire de toujours, que nous remercions très chaleureusement.

L'Assemblée Générale Ordinaire fut précédée par une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle furent adoptées à l'unanimité les modifications suivantes de l'article 9 des Statuts :

- Suppression du collège des Galeries d'Art au sein du Conseil d'Administration du SNCAO-GA et transformation du poste de leur représentant en représentant Antiquaire-Brocantier ;
- Augmentation du nombre des administrateurs pour le porter à 15 ;
- Précision apportée à l'élection des membres du Conseil d'Administration : si des candidats obtiennent un nombre de voix identique pour le dernier poste à pourvoir, le candidat élu sera celui dont l'adhésion est la plus ancienne.

Les quatre administrateurs dont les mandats arrivaient à échéance furent renouvelés dans leurs fonctions ainsi que le Président Rémi Machard lors de l'élection du nouveau Bureau.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, nous avons annoncé des réflexions en cours pour proposer à nos adhérents de nouveaux services, de manière optionnelle : les échanges constructifs avec notre partenaire MMA par l'intermédiaire de notre Secrétaire Générale Isabelle Lacampagne ont permis de mettre en place des contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle sur-mesure et réservés à nos adhérents, avec des extensions possibles en matière de marchandises transportées et de multirisque exposition. Ces propositions de contrats doivent être souscrites, le cas échéant, directement et individuellement par les adhérents auprès de la Compagnie. L'assurance Protection Juridique dont les garanties ont été étendues, reste bien, quant à elle, incluse dans le montant de la cotisation syndicale.

Ces nouveaux avantages à tarifs négociés s'ajoutent aux services habituels proposés par le Syndicat à ses adhérents pour une cotisation dont le montant est resté inchangé à 185 € : référencement dans l'annuaire des adhérents sur le site internet du Syndicat, abonnement au Bulletin, permanences juridiques et fiscales assurées par des avocats...

De nombreux partenariats se sont poursuivis au cours de cette année écoulée, que ce soient avec des institutions comme LA MAISON DES ARTISTES qui permet aux adhérents du Syndicat de souscrire une carte de Membre Bienfaiteur leur faisant bénéficier de tarifs d'accès très privilégiés à de nombreux établissements culturels, ou avec des partenaires privés tels que :

- ANTIKEO, pour développer une présence sur internet avec trois mois offerts pour un an d'abonnement soit quinze mois au prix de douze,
- le magazine ALADIN
- ou le Groupe APICIL recommandé par les partenaires sociaux de la branche du CDNA sur les régimes Frais de Santé et Prévoyance.

Le SNCAO-GA a continué d'être représenté au CDNA, désormais présidé par notre confrère du secteur de la musique M. Georges Roux, pour tout ce qui concerne la gestion de la convention collective des Commerces de Détail Non Alimentaires ainsi qu'à l'APCDNA qui en est le prolongement. Nous tenons à remercier M. Hervé Lemainque, Président de la Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, et à marquer toute notre amitié à Francis Palombi, Président de la Confédération des Commerçants de France, qui a toujours été un soutien précieux pour notre métier et le défenseur vigilant des intérêts des commerçants indépendants. Le Syndicat est représenté à la Confédération des Commerçants de France par notre 1^{er} Vice-Président Pierre Bosche.

Le SNCAO-GA a adhéré en 2022 à deux associations : la Fédération des Associations de Commerçants et Artisans Parisiens (présidée par M. Thierry Véron) et l'Association François Pompon qui défend et valorise l'œuvre de cet artiste.

Je remercie l'ensemble des administrateurs pour leur implication bénévole dans l'activité du SNCAO-GA. Il est important de soutenir les personnes qui investissent leurs compétences et leur temps pour l'intérêt général et la vie de notre organisation au service de la profession et de l'ensemble des professionnels.

De nouvelles candidatures ont été reçues pour les élections du Conseil d'Administration dont les résultats seront annoncés ce soir.

Nous sommes heureux de constater l'intérêt suscité auprès de nos adhérents qui souhaitent s'engager davantage dans la promotion et la valorisation de nos métiers. Nous souhaitons à chacune et à chacun bonne chance.

Je vous remercie pour votre aimable attention et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Isabelle LACAMPAGNE
Secrétaire Générale